

Examen Professionnel d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe Rapport de jury Session 2018

1-Présentation générale :

L'examen professionnel et le concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe sont organisés simultanément tous les deux ans.

Au sein de la région AURA, pour la session 2018, plusieurs Centres de Gestion de la fonction Publique Territoriale ont organisé cet examen, pour lequel les spécialités ont été réparties entre eux.

LES SPÉCIALITES

Lorsque l'examen est ouvert dans plus d'une spécialité, le candidat choisit, au moment de son inscription, la spécialité dans laquelle il souhaite concourir.

L'examen comprend les spécialités indiquées ci-dessous :

- | | |
|---|------------------------------|
| a) Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers. | f) Restauration. |
| b) Logistique et sécurité. | g) Communication, spectacle. |
| c) Environnement, hygiène. | h) Artisanat d'art. |
| d) Espaces naturels, espaces verts. | i) Conduite de véhicules. |
| e) Mécanique, électromécanique. | |

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a organisé à partir du 18 janvier 2018, pour les besoins des collectivités des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'examen professionnel par voie d'avancement au grade d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe dans les spécialités suivantes :

- « Restauration », pour les besoins de l'Allier, du Cantal, de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme ;
- « Environnement, Hygiène », pour les besoins de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme ;
- « Conduite de Véhicules », pour les besoins des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- « Espace naturels, espaces verts » pour les besoins de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Par ailleurs, l'examen d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe a été organisé par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale selon la répartition suivante :

- Spécialité « Bâtiments, travaux publics, voirie et réseaux divers » organisée par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier et de la Savoie, pour les besoins de l'Allier, du Cantal, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie ;
- Spécialité « Espaces naturels, espaces verts » organisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire et du Puy-de-Dôme, pour les besoins de l'Allier, du Cantal, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie ;
- Spécialité « Mécanique, électromécanique » organisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Savoie, pour les besoins des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Spécialité « Restauration » organisée par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère et du Puy-de-Dôme, pour les besoins de l'Allier, du Cantal, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie ;
- Spécialité « Environnement, hygiène » organisée par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et du Puy-de-Dôme, pour les besoins de l'Allier, du Cantal, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie ;
- Spécialité « Logistique, sécurité » organisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, pour les besoins des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Spécialité « Communication, spectacle » organisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Loire, pour les besoins des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Spécialité « Artisanat d'art » organisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier, pour les besoins des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Spécialité « Conduite de véhicules » organisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, pour les besoins de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le cadre d'emplois :

Les adjoints techniques territoriaux constituent un cadre d'emplois technique de catégorie C au sens de l'article 13 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983. Ce cadre d'emplois comprend les grades d'adjoint technique territorial, d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe. Ces grades sont régis par les dispositions du décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale et relèvent respectivement des échelles C1, C2 et C3 de rémunération.

Les adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe sont appelés à exécuter des travaux ouvriers ou techniques nécessitant une qualification professionnelle. Ils peuvent, en outre, exercer l'emploi d'égoutier, mentionné au 1° de l'article 3 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, travaillant de façon continue en réseau souterrain et bénéficiant de ce fait du régime applicable en milieu insalubre. Ils peuvent également organiser des convois mortuaires et exécuter les tâches relatives aux mesures de prophylaxie des maladies contagieuses, de désinfection des locaux et de recherche des causes de contamination.

Les adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe peuvent, comme ceux de 1^{ère} classe, être chargés de travaux d'organisation et de coordination. Ils peuvent être chargés de l'encadrement d'un groupe d'agents ou participer personnellement à l'exécution des tâches.

L'arrêté n°2017-165 du 26 avril 2017 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, a ouvert la session 2018 de l'examen professionnel par voie d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Calendrier :

Période de retrait des dossiers d'inscription	Du 16/05/2017 au 21/06/2017
Date limite de dépôt des dossiers	Le 29/06/2017
Epreuve écrite	Le 18/01/2018
Résultats des écrits	Le 27/03/2018
Epreuves d'admission	Du 02/05/18 au 19/06/18
Résultats d'admission	Le 03/07/2018

Composition du jury :

Le jury, présidé par **Madame Graziella BRUNETTI**, Maire, commune de Saint Germain Lembron, était composé de 9 membres répartis en trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées).

Présidente du jury (élue) : **Madame Graziella BRUNETTI**, Maire de Saint Germain Lembron ;

Président suppléant (élu) : **Monsieur Gérard GUILLAUME**, Maire de Montmorin ;

Elue : **Madame Colette JOURDAN**, Maire de Saint Sylvestre Pragoulin ;

Fonctionnaire territorial de catégorie A ou B : **Madame Hélène JEGO**, Technicien territoriale principale de 1^{ère} Classe, Syndicat du Bois de l'Aumône ;

Fonctionnaire territorial de catégorie A ou B : **Monsieur Nicolas MORISSET**, Ingénieur en chef territorial, Département du Puy-de-Dôme ;

Représentant du personnel tiré au sort siégeant en CAP (ou son suppléant) : **Monsieur Antonio FERREIRA**, Adjoint technique Territorial principal de 2^{ème} classe, Commune de Riom

Personnalité qualifiée : **Monsieur Éric LEMARECHAL**, Technicien territorial principal de 1^{ère} classe, Commune de Chamalières ;

Personnalité qualifiée : **Madame Hélène GERMAIN**, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

Personnalité qualifiée : **Madame Eve ABONNEAU**, Technicien territorial principal de 2^{ème} classe, Commune de Clermont-Ferrand.

2-Conditions d'admission à concourir :

Références :

- Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- Décret n°2007-114 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n°206-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

- Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.

L'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe s'effectue par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire, après une sélection par la voie d'un examen professionnel ouvert aux agents relevant du grade d'adjoint technique territorial ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Compte tenu de la mesure dérogatoire de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, permettant aux candidats de subir les épreuves d'un examen professionnel d'avancement de grade au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement, la date à laquelle est appréciée la condition d'accès à l'examen pour la session 2018 est le 31 décembre 2019.

3-Admissibilité

L'épreuve écrite de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe s'est déroulée le 18 janvier 2018, à Polydôme, à Clermont-Ferrand.

La nature de L'épreuve :

L'examen professionnel d'adjoint technique comporte une épreuve d'admissibilité qui consiste en une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat

Cette épreuve d'une durée de 1h30 minutes est affectée d'un coefficient 2.

Les demandes d'aménagement d'épreuve :

Pour ces épreuves écrites, et conformément à la réglementation, des dispositions particulières ont été prises pour les candidats reconnus travailleurs handicapés, et qui en ont fait la demande au moment de leur inscription.

Cette année dans la spécialité restauration deux candidats reconnus travailleurs handicapés se sont inscrits à l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et ont bénéficiés d'un tiers temps supplémentaire, ils ont composé dans des salles réservées mais dans les mêmes locaux.

Un candidat a également bénéficié d'un lecteur scripteur pour cette épreuve.

Pour information, le rôle du lecteur scripteur est de rédiger à la place du candidat, en aucun cas le lecteur scripteur ne doit aider, diriger ou corriger le candidat.

Le niveau des candidats :

Toute note inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Examen Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Admis à concourir	Présents	Moyenne	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
Restauration	48	43	13.20/20	18	7	37	6	0
Conduite de Véhicules	174	153	11.18/20	18.75	1	108	45	3
Environnement et Hygiène	121	98	10.95/20	16.88	3	64	34	1
Espaces naturels et Espaces Verts	31	27	13.33/20	18.85	5	22	5	0

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve pratique, les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5/20 à l'épreuve écrite et déclarés admissibles par le jury.

Lors de la réunion d'admissibilité en date du 27 mars 2018 et après avoir examiné les notes obtenues par les candidats à l'épreuve d'admissibilité de l'examen de professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, le jury décide d'établir la liste d'admissibilité arrêtée à 317 candidats.

4-Admission

La nature de l'épreuve :

L'examen professionnel d'adjoint technique comporte une épreuve d'admission qui consiste en une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée et destinée à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou plusieurs tâches se reportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures. Elle est affectée d'un coefficient 3.

Les épreuves pratiques se sont déroulées du 23 avril 2018 au 15 juin 2018 sur différents sites selon les options des candidats admissibles.

Pour l'organisation de la plupart des épreuves pratiques, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a conventionné avec le GRETA afin que celles-ci se déroulent dans les lycées professionnels du département qui disposent d'examineurs et de plateaux techniques spécialisés.

Ainsi, les épreuves pratiques se sont déroulées :

- au Lycée des Métiers de l'hôtellerie à Chamalières pour la spécialité « Restauration », options « cuisinier », « restauration collective » et « pâtissier » ;
- au Lycée Marie Curie à Clermont-Ferrand pour la spécialité « Environnement-hygiène », options « hygiène et entretien des locaux et espaces publics », « qualité de l'eau », « entretien des piscines » et « agent d'assainissement » ;
- au Lycée Pierre Boulanger à Pont-du-Château pour la spécialité « Conduite de véhicules » option « mécanicien des véhicules à moteur diesel, mécanicien des véhicules à moteur essence » ;
- au Lycée Roger Claustres à Clermont-Ferrand pour la spécialité « Conduite de véhicules » option « réparateur en carrosserie » ;
- au CFPPA de Marmilhat à Lempdes pour la spécialité « Espaces naturels - Espaces verts » options « employé polyvalent des espaces verts et naturels » et « productions de plantes : pépinières et plantes à massif ; floriculture » ;
- au GRETA Livradois-Forez à Ambert pour la spécialité « Espaces naturels - Espaces verts » option « bûcheron-élagueur » ;
- au Lycée Lafayette à Clermont-Ferrand pour la spécialité « Environnement-hygiène », option « maintenance des équipements agro-alimentaire ».

L'organisation des autres épreuves pratiques a fait l'objet de plusieurs partenariats, notamment en raison de l'expertise de ces différents organismes.

Ainsi, les autres épreuves pratiques se sont déroulées :

- au VALTOM pour la spécialité « Environnement-hygiène », option « propreté urbaine, collecte des déchets » ;
- auprès d'ECF-VIGIER pour la spécialité « conduite de véhicules », options « conduite de véhicules légers », « conduite de véhicules poids lourds » et « conduite d'engins de travaux publics » ;
- à Clermont Auvergne Métropole pour la spécialité « Environnement-hygiène », option « entretien des patinoires » ;
- à Clermont Auvergne Métropole pour la spécialité « Environnement-hygiène », option « Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration » ;
- auprès de la société de Pompes funèbres Dabrigeon pour la spécialité « Environnement-hygiène », option « opérations mortuaires ».

Organisation et évaluation des épreuves pratiques :

Les épreuves pratiques ont été menées et évaluées par des examinateurs spécialisés.

Examineurs spécialisés :

Spécialité « Environnement-Hygiène » :

Option propreté urbaine collecte des déchets :

- Mme Laëtitia BOISSIER, Agent de maîtrise territoriale, VALTOM,
- Mme Céline PINAUD, Technicien territoriale, VALTOM,
- Mme Sophie LAURENS, Technicien territoriale principale de 2^{ème} classe, VALTOM,
- M. Emmanuel JULHE-LABORIE, Ingénieur territorial, VALTOM,
- M. Lionel ESCURIET, Technicien territorial principal de 2^{ème} classe, VALTOM,
- M. Olivier MEZZALIRA, Ingénieur territorial principal, VALTOM,
- M. Tarik NOUAR, Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, VALTOM,
- M. Cyril BRUNEL, Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, VALTOM,
- Mme Anne-Carine JOUBERT, Adjoint administratif territoriale, VALTOM,
- Mme Sophie ROUCHET, Rédacteur territoriale, VALTOM,
- M. Damien QUART, Adjoint technique territorial, VALTOM.

Option entretien des patinoires :

- M. Frédéric DANTON, technicien patinoire, Clermont Auvergne Métropole,
- M. Serge MESSIER, responsable patinoire, Clermont Auvergne Métropole.

Options Qualité de l'eau/ Entretien des piscines/Hygiène et entretien des locaux et espaces publics/Agent d'assainissement :

- Mme Nathalie DIOGON, Enseignante Biotechnologie, Lycée Marie Curie Clermont-Ferrand,
- Mme Aurélie CAUQUOT, Enseignante Biotechnologie, Lycée Marie Curie Clermont-Ferrand,
- Mme Christine LEYNAUD, Enseignante Biotechnologie, Lycée Marie Curie Clermont-Ferrand,
- M. Sébastien ROUSSEAU, Enseignant Biotechnologie, Lycée Marie Curie Clermont-Ferrand,
- Mme Colette VERGNE, Enseignante Biotechnologie, Lycée Marie Curie Clermont-Ferrand,
- Mme Corinne KREMER, PLM Gestion, Lycée Marie Curie Clermont-Ferrand,
- M. Jean-Claude GALLITRE, Agent CHG, Lycée Marie Curie Clermont-Ferrand,
- Mme Claudine BEAL, Enseignante Biotechnologie, Lycée Marie Curie Clermont-Ferrand,
- M. Saïd SAHNOUNE, Enseignant Biotechnologie, Lycée Marie Curie Clermont-Ferrand,
- Mme Isabelle ROUX, Enseignante Biotechnologie, Lycée Marie Curie Clermont-Ferrand,
- M. Ahmed MIRI, Enseignant Biotechnologie, Lycée Marie Curie Clermont-Ferrand.

Option Maintenance des équipements agro-alimentaire :

- M. Christophe CORALLO, technicien principal de 2^{ème} classe, Mairie de Clermont-Ferrand,
- M. BONDAREFF, Professeur en maintenance électrique, Lycée La Fayette - Clermont-Ferrand.

Option Opérations mortuaires :

- M. Hervé CLARK, Responsable qualité, Pompes funèbres Dabrigeon,
- M. Olivier DELSOL, Responsable Agence de Vichy, Pompes funèbres Dabrigeon.

Option Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration :

- M. Xavier CASTELLAN, technicien de maintenance, Direction du Cycle de l'eau, Clermont Auvergne Métropole,
- M. Nicolas BRUNET, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, Direction du Cycle de l'eau, Clermont Auvergne Métropole.

Spécialité « Espaces naturels – Espaces verts » :

Option Bûcheron-élagueur :

- M. Christophe BAS, Intervenant GRETA Livradois-Forez, Education Nationale Ambert,
- M. Bruno MANITE, Responsable du dispositif élagage, GRETA Livradois-Forez, Education Nationale Ambert.

Option Employé polyvalent des espaces verts et naturels :

- M. Sébastien MARAZZATO, formateur filière aménagement paysager, CFPPA Marmilhat,
- M. Jean-Rémy GUIRIEC, formateur filière aménagement paysager, CFPPA Marmilhat.

Option Productions de plantes : pépinières et plantes à massif ; floriculture :

- Mme Christine BICARD, Enseignante Lycée agricole de Marmilhat,
- M. Laurent ROBERT, Enseignant Lycée agricole de Marmilhat.

Spécialité « Conduite de véhicules » :

Options Conduite de véhicules poids lourds/ Conduite de véhicules légers/Conduite de véhicules de transports en commun/Conduite d'engins de travaux publics :

- M. Philippe SAULNIER, formateur ECF Vigier, Gerzat,
- Mme Evelyne LOUBARESSE, formateur ECF Vigier, Gerzat,
- M. Damien RABILLARD, formatrice ECF Vigier, Gerzat,
- M. Romuald SOLHAT, formateur ECF Vigier, Gerzat,
- M. Éric GEFRIAUD, formateur ECF Vigier, Gerzat,
- M. Patrick AUBERT, formateur ECF Vigier, Gerzat,
- M. Jérôme CORNET, formateur ECF Vigier, Gerzat,
- M. Nicolas ROQUE, formateur ECF Vigier, Gerzat,
- M. Lionel LAFFONT, formateur ECF Vigier, Gerzat,
- M. Bader HAMOUZ, formateur ECF Vigier, Gerzat,
- M. Michel ARA, formateur ECF Vigier, Gerzat.

Options Mécanicien des véhicules à moteur diesel/Mécanicien des véhicules à moteur à essence :

- M. Richard CHABRIER, Enseignant PLP Maintenance véhicules, Lycée Pierre Boulanger, Pont-du-Château,
- M. Stéphane BERBIER, Enseignant PLP Maintenance véhicules, Lycée Pierre Boulanger, Pont-du-Château,
- M. Stéphane MARCHAL, Enseignant PLP Maintenance véhicules, Lycée Pierre Boulanger, Pont-du-Château,
- M. Patrice OBLETTE, Enseignant PLP Maintenance véhicules, Lycée Pierre Boulanger, Pont-du-Château.

Option Réparateur en carrosserie :

- M. Damien BILLAUD, Enseignant en carrosserie, Lycée Roger Claustres, Clermont-Ferrand,
- M. Olivier KIEFFER, Enseignant en carrosserie, Lycée Roger Claustres, Clermont-Ferrand,
- M. Sébastien JEAN-JACQUES, Enseignant en carrosserie, Lycée Roger Claustres, Clermont-Ferrand.

Spécialité « Restauration » :

Options Cuisinier/ Restauration collective/ Pâtissier :

- M. DUSART, Certifié enseignant titulaire cuisine, Lycée des Métiers de l'hôtellerie, Chamalières,
- M. MANDORLO, Enseignant contractuel cuisine, Lycée des Métiers de l'hôtellerie, Chamalières,
- M. RUTH, PLP titulaire cuisine titulaire cuisine, Lycée des Métiers de l'hôtellerie, Chamalières,
- M. FINAUD, PLP titulaire cuisine titulaire cuisine, Lycée des Métiers de l'hôtellerie, Chamalières,
- M. FREMAUX, Certifié enseignant titulaire cuisine, Lycée des Métiers de l'hôtellerie, Chamalières,
- M. HURET, Certifié enseignant titulaire cuisine, Lycée des Métiers de l'hôtellerie, Chamalières,
- M. JURY, Enseignant contractuel cuisine, Lycée des Métiers de l'hôtellerie, Chamalières,
- M. Marc SIERRA, Cuisinier professionnel, Lycée des Métiers de l'hôtellerie, Chamalières.

Planning d'organisation des épreuves

Options par spécialités	Admissibles	Organisateurs	Dates
Environnement / Hygiène			
Propreté urbaine collecte des déchets	23	VALTOM - Clermont-Ferrand	Les 11 et 12 juin 2018
Entretien des patinoires	1	Patinoire - Clermont-Ferrand	Le 25 avril 2018
Qualité de l'eau	7	Lycée des Métiers Marie Curie - Clermont-Ferrand	Le 3 mai 2018
Entretien des piscines	2		Le 3 mai 2018
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	57		Du 2 au 4 mai 2018
Agent d'assainissement	2		Le 3 mai 2018
Maintenance des équipements agro-alimentaire	1	GRETA - Lycée Lafayette - Clermont-Ferrand	Le 21 juin 2018
Opérations mortuaires	3	Société Dabrigeon - Vichy	Les 13 et 14 juin 2018
Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration	1	Usine de production d'eau potable du Val d'Allier - Cournon d'Auvergne	Le 25 juin 2018
Espaces naturels / Espaces verts			
Bûcheron-élagueur	3	GRETA Livradois Forez - Saint Amant Roche Savine	Le 5 juin 2018
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	23	CFPPA - Lempdes	Du 22 au 25 mai 2018
Productions de plantes : pépinières et plantes à massif ; floriculture	1	Lycée Louis Pasteur Marmilhat - Lempdes	Le 11 juin 2018
Conduite de véhicules			
Conduite de véhicules poids lourds	52	ECF VIGIER - Gerzat	Du 17 mai au 5 juin 2018
Conduite de véhicules légers	70		Du 18 mai au 13 juin 2018
Conduite de véhicules de transports en commun	1		Le 29 mai 2018
Conduite d'engins de travaux publics	15		Du 4 au 11 juin 2018
Mécanicien des véhicules à moteur diesel	6	Lycée Pierre Boulanger - Pont du Château	Le 23 avril 2018
Mécanicien des véhicules à moteur à essence	3		Le 24 avril 2018
Réparateur en carrosserie	3	Lycée Roger Claustre - Clermont-Ferrand	Les 15, 16 et 22 mai 2018
Restauration			
Cuisinier	9	Lycée des Métiers de l'Hôtellerie, de la Restauration et du Tourisme - Chamalières	Le 15 juin 2018
Restauration collective	31		Le 14 juin 2018
Pâtissier	3		Le 15 juin 2018

Le niveau des candidats :

Examen Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Admissibles	Présents à la Pratique	Moyenne Note Pratique	Note Max.	Note Mini.	>=10	<10	Nombre de notes éliminatoires
RESTAURATION	43	40	13.21/20	19	7	38	2	0
CONDUITE DE VEHICULES	150	146	16.31/20	20	4	140	6	2
ENVIRONNEMENT ET HYGIENE	97	92	12.39/20	19	5	67	25	0
ESPACES NATURELS ET ESPACES VERTS	27	27	13.61/20	20	7	24	3	0

La fixation des seuils d'admission

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves d'admissibilité et d'admission est inférieure à 10/20.

Après avoir examiné les notes obtenues par les candidats à l'épreuve d'admissibilité et à l'épreuve pratique dans l'option de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe le jury arrête, après avoir fixé le seuil d'admission à 10 sur 20, la liste d'admission à **269 candidats**.

4-Conclusion

Au terme de l'ensemble des opérations, le nombre de candidats déclarés admis à la session 2018 de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et inscrits sur la liste d'admission est arrêtée à 269 lauréats, répartis comme suit par spécialités :

RESTAURATION	CONDUITE DE VEHICULES	ENVIRONNEMENT ET HYGIENE	ESPACES NATURELS ET ESPACES VERTS
38	140	67	24

Le jury félicite tous les lauréats de l'examen professionnel et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts.

Le Président du jury tient à remercier vivement les correcteurs, les examinateurs et les membres du jury pour leur investissement et leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement des épreuves.